

**PROCES-VERBAL DU 3° CONSEIL D'ECOLE  
EN DATE DU 17 JUIN 2019**

Présences	
<b>Enseignant(e)s</b>	M <sup>mes</sup> Bimet, Tharreau, Mercier, Michon, Carvalho, Clovin et M. Savino M <sup>me</sup> Soarès: Maitre E
<b>Représentants des parents d'élèves</b>	FCPE : M. Kasmi PEEP : M <sup>mes</sup> Camara et Thiam
<b>Municipalité</b>	M <sup>me</sup> Viala (6 <sup>e</sup> adjointe en charge des Solidarités, de l'emploi et des Seniors)
<b>Membres excusés</b>	M <sup>me</sup> Galante (AIPE-UNAPE)

**1. Effectifs actuels et prévisionnels et configuration pédagogique**

Effectifs actuels							
Classes		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
CP	M <sup>me</sup> Rabah	23					<b>23</b>
CP/CE1	M <sup>me</sup> Bimet	12	10				<b>22</b>
CE1	M <sup>me</sup> Carvalho		22				<b>22</b>
CE2	M <sup>mes</sup> URBINATI et CLOVIN			25			<b>25</b>
CE2/CM2	M <sup>me</sup> THARREAU			9		14	<b>23</b>
CM1	M <sup>me</sup> GRIVEAU, M. BULLET et M. SAVINO				26		<b>26</b>
CM1/CM2	M <sup>me</sup> MERCIER				11	15	<b>26</b>
ULIS	M <sup>me</sup> MICHON	1	3	2	2	3	<b>11</b>
<b>Totaux</b>		<b>36</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>178</b>

Effectifs prévisionnels à la rentrée 2019						
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulis	Total
36	34	30	34	37	11	<b>182</b>

• **Changements au sein de l'équipe pédagogique à la rentrée 2019 :**

- Départ de mesdames Morgane BIMET, Caroline THARREAU, Eleonora URBINATI, Joy CLOVIN (et a priori, des collègues qui font les enseignements complémentaires : mesdames Gaëlle GOUPIL, Estelle GRIVEAU et M. Yannick BULLET).

Nous leur souhaitons une très bonne continuation dans leur future école !

- Nouveau recrutement : à l'heure actuelle, nous connaissons les noms de 2 futures collègues : Madame Virginie HERBAUT et Madame Catherine LE HYARIC

## 1. APC (Aides Pédagogiques Complémentaires)

- Les séances d'APC se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles permettent :
  - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
  - une aide au travail personnel.
- Elles sont mises en place des lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 12h10 ou de 16h30 à 17h10, pour l'instant.

## 2. RASED

Le RASED :

- M<sup>me</sup> Sylvie SOARES, maître E
- M<sup>me</sup> Fabienne CORNET, psychologue scolaire (basée à l'école Charlemagne – 01 30 43 40 42), qui a obtenu sa mutation ailleurs. **On attend de savoir si elle sera remplacée.**

Bilan de madame Soares :

Aujourd'hui dans l'antenne RASED de l'école, il y a un psychologue scolaire et un maître E. Le psychologue scolaire travaille sur 11 écoles, et le maître E travaille sur 8 écoles.

Le maître E travaille en collaboration avec les enseignants qui lors d'une réunion de concertation échangent au sujet des élèves qui pourraient avoir besoin d'une aide du maître E. Celui-ci réalise alors soit des observations en classe, soit des tests pédagogiques afin de mieux cerner les besoins des élèves. Après cette phase, il peut proposer une aide ciblée dans un domaine afin de mettre en place une remédiation appropriée. Les parents sont informés de toutes ces démarches.

**Bilan des suivis sur l'année à l'école London :**

Niveau	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
7 élèves de CP	3 élèves en lecture	4 élèves en lecture	4 élèves en lecture	4 élèves en lecture
7 élèves de CE1	3 élèves en lecture	5 élèves en mathématiques	2 élèves en lecture et 3 élèves en orthographe	2 élèves en lecture et 3 élèves en orthographe
3 élèves en CE2	2 élèves en lecture	2 élèves en mathématiques		

## 3. LSU

- Nouveau cette année :** les LSU (Livret Scolaire Numérique) des élèves sont à la disposition des parents sur un site gouvernemental présentant un ensemble de services pédagogiques et administratifs, accessibles à l'adresse internet suivante : <https://educonnect.education.gouv.fr>
- Les parents peuvent ainsi consulter, télécharger et imprimer les LSU de leur(s) enfant(s).
- À cet effet, chaque parent a reçu au mois de février de la part de l'école un identifiant et un mot de passe (provisoire) permettant de se connecter à son compte d'accès.

## 4. Projets et actions pédagogiques

**Ne sont récapitulées ici que les actions concernant plusieurs classes, ou des actions très particulières ; les projets de classe n'y apparaissent pas.**

❖ **Actions réalisées :**

- Sortie à l'**Espace Rambouillet**, classes de CE2 (Mme Urbinati) et de CP/CE1 (Mme Bimet) – jeudi 18 octobre 2018.

- Dans le cadre de la semaine de la « **Découverte du goût** » :
  - En partenariat avec le lycée hôtelier, les élèves de la classe de CM1/CM2 (Mme Mercier) ont participé aux ateliers proposés par les élèves, accompagnés de leur professeur de travaux au lycée hôtelier, et ont ensuite déjeuné à la brasserie du lycée.  
A noter que toutes les classes avaient déposé leur candidature pour pouvoir participer à une action, mais que, sous la masse des demandes, une seule candidature de classe de notre école n'a été retenue dans le dispositif. Une action a aussi concerné la classe de CP/CE1 de madame Bimet.
  - En interne, nous avons organisé à l'échelle de l'école la matinée de « Découverte de fruits ». Les élèves ont très activement participé à cette action en apportant leur fruit. L'ensemble des fruits ainsi « récolté » a été dégusté en commun. Bravo et merci à tous !  
Cette journée a été aussi l'occasion de pratiquer l'éducation musicale : les élèves ont chanté en chœur « Salade de fruits » (dont l'un des plus célèbres interprètes a été Bourvil...) - mardi 9 octobre 2018.
- **Projet éducatif et culturel (PACTE)** concernant les élèves de CP et de CE1 (Mme Rabah, Mme Bimet et Mme Carvalho). C'est un projet autour du théâtre en partenariat avec le théâtre de la Ferme du Bel Ebat.  
Déroulement du projet :
  - ✓ Quatre séances d'atelier théâtre ont eu lieu à l'école avec un intervenant, Vincent Martin.
  - ✓ Les familles ont assisté au spectacle « Jamais, jamais », le samedi 15 décembre 2018.
  - ✓ La restitution au théâtre de la Ferme du Bel Ebat, devant les familles, du travail impliquant les élèves a eu lieu le lundi 3 juin 2019 en journée et en soirée (pour les parents).
- **Intervention d'un agent SNCF à l'école « prévention et sécurité »** en rapport avec la présence et l'utilisation des transports en commun sur voies ferrées : classes de CE2/CM2 (Mme Tharreau), de CM1 (M. Savino) et de CM1/CM2 (Mme Mercier) – 6 et 8 novembre 2018.
- **Prévention bucco-dentaire** : classes de CP et de CP/CE1 – 6 novembre 2018.
- **Commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale** : les élèves chanteront le premier couplet de la *Marseillaise* à l'école - vendredi 9 novembre 2018.
- **Visite du centre de tri de Thiverval-Grignon (SIDOMPE)** : classes de CM1 (M. Savino) et de CM1/CM2 (classe de Mme Mercier) – mardi 27 novembre 2018.
- **Journée patinage** : classe de CE1 – jeudi 20 décembre 2018
- **Sorties théâtre** : les élèves ont assisté à des spectacles au théâtre de la Ferme du Bel Ebat.
- **Cité des sciences et de l'Industrie** : classes de Mme Rabah, Mme Tharreau, Mme Mercier et de M. Savino – le mardi 11 décembre 2018.
- **Echange école/collège** : réunions au collège Ariane (janvier et juin 2019) qui permettent de faire un bilan sur les élèves de 6° de cette année et de préparer la future rentrée scolaire.
- **Exposition « Soyons affichées »** - Exposition organisée avec la ville de Guyancourt qui fait un point sur l'égalité Femme-Homme aujourd'hui.
  - ✓ Classe de CE1 – madame Carvalho – 11 février 2019
  - ✓ Classe de CP/CE1 – madame Bimet – 12 février 2019
  - ✓ Classe de CP - madame Rabah – mardi 12 mars 2019
  - ✓ Classe de CM1/CM2 – madame Mercier – jeudi 14 mars 2019
- **Carnaval** : mardi 19 février 2019.
- **Projet jardinage** : Classe de CP/CE1 et élèves de l'Ulis.
- **Sensibilisation au golf** : classe de CM1 – M. Savino – mardi 7 mai 2019 en après-midi.

- **Festi'course** : Pour les élèves de CP et de CE1 – vendredi 7 juin 2019 (**annulée à cause de conditions météorologiques défavorables**).
- **Prévention à la sécurité routière autour de l'utilisation du vélo** : classe de CP/CE1 – vendredi 14 juin.
- **Prévention aux premiers secours avec intervention d'un pompier** : élèves CM1 et CM2.
- **Sortie scolaire collective** : musée du Quai Branly – Jacques Chirac des Arts Premiers : mardi 18 juin 2019, à la journée.
- ❖ **Actions en prévision (et soumises à évoluer)** :
- **Prévention à la sécurité routière autour de l'utilisation du vélo** : classes de CM1 et de CM1/CM2 (24 et 25 juin).
- **Olympiades** : action interne à l'école : rencontres sportives à l'échelle de l'école (02/07/2019)

❖ **Fête de l'école : ANNULÉE**

- La municipalité exige qu'un **dossier de sécurité** accompagne la mise en place de la fête de l'école ; en soi, cela peut se comprendre (nous sommes en VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT).

- A cette fin, et étant donné que **l'équipe enseignante était dans la perspective de terminer l'année scolaire par la tenue d'une fête de fin d'année**, M. SAVINO a reçu M. Bonnefoy (Services Sécurité de la mairie) pour établir le dossier.

**Mais de gros soucis de responsabilités apparaissent clairement autour des aspects sécuritaires du public.**

- Pour faire court : **Le Directeur** doit être considéré comme organisateur et doit signer le dossier de sécurité qui de fait lui **fait porter l'entière responsabilité sur la mise en sécurité du public, sans avoir les moyens humains de l'assurer**, puisque la mairie ne met pas à notre disposition du personnel SSIAP (agent de sécurité et d'assistance aux personnes en danger). **Or, de tels agents sont bel et bien à prévoir selon le dossier de sécurité fourni par la municipalité.**

Par ailleurs, l'équipe pédagogique se refuse d'être considérée comme ce personnel de sécurité (à l'écrit sur ce dossier : c'est ce qui est demandé) pour un tel rassemblement massif de personnes.

Nous avons pris nos informations auprès d'une association de défense des enseignants en cas de procédure judiciaire (l'Autonome Solidaire) ; voilà leur retour :

***(Notre) avocat pense que « ce document qui concerne des activités hors temps scolaire, transfère, en toute hypothèse, la responsabilité en cas d'accident à l'organisateur qui doit être assuré à cette fin ».***

C'est la raison pour laquelle, cette année il n'y aura pas d'événement festif de fin d'année, à notre grand regret.

➤ **Réponse de madame Viala** :

***« A l'occasion des fêtes d'écoles, Il a été demandé aux écoles de remplir un dossier de sécurité. La version transmise aux Directeurs est une version simplifiée établie spécialement à cette occasion. Le dossier habituel est beaucoup plus conséquent et complexe.***

***Mais l'établissement de ce document est obligatoire compte-tenu du contexte actuel (plan vigi-pirate).***

**Cette formalité est systématiquement demandée à tous les responsables d'équipement et à toute personne organisant une manifestation accueillant du public dans les équipements municipaux quelque soit sa qualité.**

**La municipalité a l'obligation de vérifier le bon usage des équipements qu'elle met à disposition. Mais la responsabilité de la manifestation reste à l'organisateur de celle-ci.**

**C'est la 1<sup>ère</sup> année que ce dispositif est mis en place pour les manifestations des écoles lorsque celles-ci se tiennent dans les locaux du groupe scolaire (si utilisation des locaux comme ceux des maisons de quartier, les enseignants devaient déjà renseigner un dossier les années passées).**

**Le document est donc révisable pour les prochaines années si besoin.**

**Pour information, Didier Point (école Saint-Exupéry), Trésorier de l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole (OCCE), a tenu informé l'ensemble de ses collègues Directeurs d'école qu'ils étaient assurés par l'OCCE dans ce cadre.**

**En effet, les activités extra scolaires menées par les enseignants sous l'égide de l'OCCE sont assurées par celui-ci et la quasi-totalité des écoles du département y sont affiliées. »**

**Réponse du directeur :**

- Les années antérieures, les enseignants devaient remplir uniquement une demande d'autorisation pour utiliser les locaux et non un dossier de sécurité ;
- L'OCCE peut effectivement assurer des activités hors temps scolaire ;
- Mais la protection assurée par l'OCCE a aussi ses limites définissant un cadre réglementaire : **l'OCCE serait-elle prête à protéger les enseignants en cas de soucis sécuritaires (mise en danger du public) alors qu'aucun agent de sécurité n'aurait été présent ? Qui serait responsable auquel cas ?**
- Ci-dessous un **récapitulatif synthétique** concernant les diverses configurations quant à l'organisation de fête d'école et des responsabilités qui en découlent (*Source OCCE 78 – Service RH-Juridique*).

Temps de l'activité	Organisateur	Responsabilité	Démarche impérative à effectuer	Démarche supplémentaire dans le cadre du plan Vigipirate
Hors temps scolaire	Association de parents d'élèves	Association de parents d'élèves	<b>Demander l'autorisation administrative à la Mairie (indiquer le local souhaité, les activités envisagées, les mesures de prévention et de sécurité prévues...)</b>  <b>La responsabilité de la Mairie est alors engagée si accord</b>	Etablir avec la Mairie un plan de sécurité pour l'évènement  +  Informer la préfecture et le DASEN
Hors temps scolaire	Coopérative scolaire OCCE (inclut enseignants/directeur en raison de leur adhésion)	Association départementale OCCE		
Hors temps scolaire	APE et Coopérative scolaire	Responsabilité partagée en fonction des activités gérées par chacune		
Temps scolaire	Enseignants - Ecole	Education Nationale		

Dès la rentrée prochaine, il va falloir réfléchir à une autre organisation pour la mise en place des fêtes de fin d'année : qui serait responsable ? quelle organisation devra-t-on prévoir pour le service de sécurité ?

## 5. Mairie

### ▪ Soucis récurrents concernant le nettoyage de l'école.

Question :

- *Qu'en est-il de la nouvelle entreprise de nettoyage ?*
- *Avec quelle fréquence doit-elle laver les sols ?*

➤ Réponse de madame VIALA : *En juillet, un nouveau prestataire de service de nettoyage prendra le relai de l'entreprise actuelle. On espère que ce changement s'accompagnera de celui de la qualité du ménage de l'école.*

### ▪ Sécurité relative au point de ramassage des élèves par le car.

Lors des déplacements en car, le point de ramassage des élèves est situé sur la rue de Dampierre, proche du rond-point (Place des Frères Voisin).

Il a déjà été soulevé un problème de sécurité : le chemin bétonné qui mène au car effectue un coude très sec perpendiculairement à la route. **Ce qui constitue un réel danger (malgré notre surveillance), car des élèves (surtout les plus jeunes) pourraient se retrouver sur la route.**

Il a été déjà demandé de rajouter une petite extension piétonne afin de supprimer ce danger (les services techniques peuvent s'adresser au directeur pour de plus amples informations).

➤ Réponse de madame Viala : *ce sujet est à l'étude.*

**RENTREE SCOLAIRE 2019 : LUNDI 2 SEPTEMBRE dès 8h20**

Secrétaire de séance : Mme Bimet

Rédacteur : M. Savino, Directeur

<http://blog.ac-versailles.fr/ecolelondon/>

